



Taxe sur les appareils distributeurs de carburant

Déclaration pour l'exercice 2015
à transmettre au plus tard le 31 juillet 2015

Commune de Ganshoren

FINANCES - Taxes communales

avenue Charles-Quint 140

1083 Ganshoren

Votre correspondant : Fabien Heytselaer

Téléphone : 02/464.05.36

Fax : 02/465.73.73

E-mail : tax.1083@ganshoren.irisnet.be

Redevable de la taxe :

Adresse :

e-mail : Tel/gsm :

Numéro national :

T.V.A. / N° d'entreprise :

déclare disposer sur le territoire de la commune de Ganshoren d'appareils distributeurs de carburant
accessibles au public, situés à l'adresse suivante :

Nombre de bec verseur d'appareils fixes : Monétique (oui/non).

Nombre de bec verseur d'appareils mobiles : Monétique (oui/non).

Période(s) d'exploitation du/...../2015 au/...../2015.

Certifié sincère et exacte

Nom, qualité et signature du déclarant :

Fait à :

Le : / / 20....

La non-déclaration dans les délais prévus par le règlement ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du redevable entraînent **l'enrôlement d'office** de la taxe d'après les éléments dont l'administration dispose.

Les taxes enrôlées d'office sont majorées d'un montant égal à celui de la taxe due ou estimé comme tel.